

Droit de la propriété publique (DPRO601_DRLEA)

 Composante
Faculté de Droit

En bref

- › **Langues d'enseignement:** Français
- › **Méthodes d'enseignement:** En présence
- › **Forme d'enseignement :** Cours magistral
- › **Ouvert aux étudiants en échange:** Oui

Présentation

Description

D'une durée de 24 heures, ce cours magistral présente les règles qui permettent d'identifier parmi les propriétés des personnes publiques les biens qui relèvent de leur domaine public et les biens qui relèvent de leur domaine privé. Ce cours permet par ailleurs aux étudiants de connaître les spécificités qui gouvernent l'acquisition, la protection et la gestion des propriétés publiques et tout particulièrement pour ce qui concerne les propriétés du domaine public des personnes publiques. Les développements insistent sur la composition du domaine public et sur les règles applicables aux modalités d'occupation des dépendances du domaine public.

L'évaluation des connaissances est réalisée au moyen de cas pratiques.

Objectifs

A l'issue du cours, les étudiants doivent en principe être en mesure de déterminer le régime juridique applicable à une propriété publique et de délivrer une expertise sur les décisions à prendre pour sécuriser au plan juridique une acquisition, une cession ou une autorisation d'occupation domaniale.

Heures d'enseignement

Droit de la propriété publique - CM

Cours Magistral

24h

Pré-requis obligatoires

Avoir suivi des enseignements en droit administratif en L2

Plan du cours

- **Introduction**

Section 1. Le droit de propriété exercé par les personnes publiques

Section 2. La protection spécifique des biens publics

- **Chapitre 1. Composition du domaine public**

Section 1. Les biens relevant du domaine public mobilier

Section 2. Les biens immobiliers relevant du domaine public par détermination de la loi

Section 2. Les biens immobiliers relevant du domaine public par application des critères de droit commun

Section 4. Les mécanismes permettant l'extension de la domanialité publique

- **Chapitre 2. Identification du domaine privé**

Section 1. Le domaine privé administratif

Section 2. Le domaine privé légal

Section 3. Les règles applicables à la gestion des biens du domaine privé

- **Chapitre 3. L'entrée dans le domaine public et la sortie du domaine public**

Section 1. L'entrée des biens dans le domaine public

Section 2. La sortie des biens du domaine public

Section 3. Les changements de destination d'un bien à l'intérieur du domaine public

- **Chapitre 4. La protection du domaine public**

Section 1. La consécration de principes protecteurs

Section 2. La mise en œuvre de procédures protectrices

- **Chapitre 5. Les utilisations du domaine public.**

Section 1. Les utilisations collectives du domaine public.

Section 2. Les occupations privatives du domaine

Bibliographie

P. Bon, J.-B. Auby, P. Terneyre, *Droit administratif des biens*, Dalloz.

N. Foulquier, *Droit administratif des biens*, LexisNexis.

J.-G. Sorbara, *Manuel de droit administratif des biens*, PUF.

O. de Beauregard, *Droit public des biens*, Gualino Lextenso.

François Brenet; Caroline Chamard-Heim; Fabrice Melleray; Philippe Yolka; Elise Madragore,

Code général de la propriété des personnes publiques, Dalloz

C. Chamard-Heim, F. Melleray, R. Noguellou et P. Yolka, *Les grandes décisions du droit administratif des biens*, Dalloz.

Compétences acquises

Macro-compétence

Micro-compétences

Infos pratiques

Lieux

› Annecy-le-Vieux (74)

Campus

› Annecy / campus d'Annecy-le-Vieux